



# Nogent-sur-Marne

## Procès Verbal du Conseil Municipal

**LE MERCREDI 24 OCTOBRE 2012 A 19 H 00**

L'an deux mille douze, le Mercredi vingt-quatre Octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis SCENE WATTEAU sur convocation qui leur a été adressée le 17 Octobre 2012 par le Maire conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

**SONT PRESENTS à l'ouverture de la séance :**

Jacques JP. MARTIN, Maire

Jean Jacques PASTERNAK, Yves DELLMANN, Jean René FONTAINE, Thérèse-Marie THOMÉ, Jean-Paul DAVID, Véronique DELANNET, Déborah MÜNZER, Chantal LETOUZEY de BRUYNE, Christine RYNINE, Christophe IPPOLITO, Adjoint au Maire Bernard RASQUIN, Michèle NATAF, Anne-Marie GASTINE, Catherine MATRUCHOT, Loïck NICOLAS, Philippe PEREIRA, Philippe SAJHAU, Aline JOFFET, Alain DEGRASSAT, Marc ARAZI, Estelle DEBAECKER, Michel GILLES, Edith HESLOUIN, William GEIB, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR :**

M. EYCHENNE Sébastien ... à ... M. PASTERNAK Jean Jacques  
M. HIRT Stéphane ... à ... M. MARTIN Jacques JP.  
Mme RENOUIL Karine ... à ... M. DELLMANN Yves  
Mme RENOUX Anne ... à ... Mme DELANNET Véronique  
Mme MARTINEAU Pascale ... à ... Mme LETOUZEY de BRUYNE Chantal  
Mme FONTAINE Martine ... à ... M. DAVID Jean-Paul  
M. DEVYNCK Michel ... à ... M. GILLES Michel  
M. MASTROJANNI Michel ... à ... M. GEIB William

**ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE :**

Mme MUNZER Déborah à M. PASTERNAK Jean-Jacques à partir de la question n°12/162  
Mme DEBAECKER Estelle à Mme HESLOUIN Edith à partir de la question n°12/166

**ABSENTE EXCUSEE :**

Mme LAVIN Marie

**ABSENTE NON EXCUSEE :**

Mme MONTCHAMP Marie-Anne

Les membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été proposé, en conformité à l'article L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance :

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. PEREIRA Philippe

**MODERATEUR** : M. DELLMANN Yves

Ces formalités remplies ;

## SOMMAIRE

12/159 - INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A LA VACANCE D'UN POSTE .....	7
12/160 - EXERCICE 2012 - SUBVENTIONS A ALLOUER EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION INDEPENDANTE DES PARENTS D'ELEVES DE LA MATERNELLE FONTENAY .....	7
12/161 - EXERCICE 2012 - DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET GENERAL .....	7
12/162 - NOUVEAU TARIF POUR LE STATIONNEMENT DES COMMERÇANTS DU MARCHÉ AU PARKING SNCF.....	11
12/163 - CONVENTION DE PARTENARIAT PROSPECTIVE ENERGETIQUE VILLE A CONDUIRE AVEC EDF .....	11
12/164 - PERMIS DE DEMOLIR ET DE CONSTRUIRE RELATIF A LA CREATION D'UNE STRUCTURE MULTI ACCUEIL MOULIN DE BEAUTE SITUEE 4 AVENUE CHARLES V.....	18
12/165 - PERMIS DE DEMOLIR ET DE CONSTRUIRE RELATIF AU PROJET D'AMENAGEMENT DE LOCAUX TEMPORAIRES SUR LES TERRAINS SNCF 6 RUE JEAN MONNET .....	25
12/166 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS .....	27
12/167 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT FONDS D'ACCOMPAGNEMENT COMPLEMENTAIRE A L'ENFANCE ET A LA JEUNESSE FACEJ3 ENTRE LA COMMUNE DE NOGENT ET LA CAF DU VAL DE MARNE.....	31
12/168 - ADHESION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE SIFUREP DE LA COMMUNE DE SCEAUX ..	31
12/169 - COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 21-2222 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES .....	32
QUESTIONS ORALES.....	35

## **Mairie de Nogent sur Marne.**

### **Conseil municipal**

Réunion du 24 octobre 2012

-----

*(La séance est ouverte à 19 h 10 sous la présidence de M. MARTIN, Maire de Nogent)*

**M. le Maire.-** Je vous remercie de bien vouloir prendre place, mes chers collègues. Nous allons procéder à l'appel.

*(M. le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux)*

Comme Secrétaire de séance, je vous propose M. PEREIRA et, en tant que modérateur, M. DELLMANN.

Nous allons ouvrir la séance tout d'abord sur deux points, avant de vous demander d'accepter les comptes rendus de trois Conseils municipaux.

Je voulais dire à M. ARAZI, deux choses. La première : c'est ce qu'il a fait. Je n'ai rien à dire. S'il persiste à vouloir vraiment avoir des images du Conseil municipal, qu'il mette sa caméra de telle sorte qu'il ait l'ensemble du Conseil municipal dans le champ de sa caméra et non pas un, deux ou trois conseillers municipaux. D'ailleurs, vous m'avez promis, Monsieur ARAZI, de me donner copie des images de la dernière fois, en Conseil municipal. Cela m'intéresse parce que, comme j'ai été sous les angles de votre téléobjectif, je voudrais savoir un peu si je suis photogénique ou pas ! On ne sait jamais, je pourrais m'en servir un jour pour ma promo personnelle ! Je remarque d'ailleurs que vous êtes particulièrement sympathique, puisque vous ne vous êtes pas filmé. Vous m'avez filmé pendant une heure, l'autre jour. A certains moments d'ailleurs, cela me gênait un peu. Je plaisantais. Premier point, c'était donc cela.

Et le deuxième point était que vous m'assuriez que vous aviez bien fait une déclaration à la CNIL.

**M. ARAZI.-** Je vais vous rassurer sur ces deux points. Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues. Vous êtes photogénique, télégénique...

**M. le Maire.**- Vous me rassurez !

**M. ARAZI.**- Y compris d'ailleurs vos deux voisins qui font des élus tout à fait sérieux. Je vous rassure sur ce point.

**M. le Maire.**- Je n'en doutais pas.

**M. ARAZI.**- Et le second, dès le lendemain bien évidemment j'ai fait cette déclaration à la CNIL que je tiens à votre disposition si vous le souhaitez. J'ai dûment l'autorisation de la CNIL pour filmer le Conseil municipal.

**M. le Maire.**- Bien, alors nous maintenons quand même, suite au dernier Conseil municipal, la réunion de la commission chargée du règlement intérieur pour débattre du problème du captage vidéo du Conseil municipal. A ce moment-là, vous montrerez, vous présenterez à vos collègues le document dont vous venez de me parler. Et nous essaierons d'avancer sur ce dossier sachant que nous venons d'en parler encore à l'instant avec M. DELLMANN qui anime cette commission.

Je lui laisse dire un mot sur l'une des dispositions que nous aimerions présenter à la commission chargée du règlement intérieur.

**M. DELLMANN.**- En une seule minute, effectivement ce que l'on veut, c'est essayer de mettre en place une charte éthique d'organisation du filmage pour ceux qui le souhaiteraient, et voir s'il peut être intéressant pour les Nogentais d'avoir des séances du Conseil municipal qui soient filmées par la commune elle-même. Voilà en deux mots ce que l'on va essayer de faire lors de la prochaine réunion de la commission sur le règlement intérieur qui aura lieu le 17 novembre à 17 heures, je vous le rappelle.

**M. le Maire.**- Ce que vient de dire M. DELLMANN est tout à fait dans la ligne de ce que nous avons mis en œuvre pour tous les Nogentais, dans le cadre du réseau de vidéoprotection. Il y a une charte je pense que, ici comme à l'extérieur, le même type de précaution devrait être prise. C'est pour cela que l'on étudiera ce type de document qui sera en fait la feuille de route pour toute personne qui voudrait prendre des images de la séance du Conseil municipal.

Voilà pour le premier point.

Maintenant, nous entrons dans la séance avec d'abord l'approbation des comptes rendus qui vous ont été adressés. Je les prends dans l'ordre.

Sur le procès-verbal du 13 février 2012, y a-t-il des remarques particulières ? Il n'y en a pas.

Sur celui du 5 mars 2012 ? Il n'y en a pas.

Et sur celui du 26 mars 2012 ? Non plus.

Bien, ils sont approuvés et ils seront, comme maintenant c'est le cas depuis un certain temps, sur le site de la ville dans leur intégralité.

L'autre point, ce sont les communications qui devaient être faites la dernière fois. La première, c'est la communication sur l'évolution du projet de la Cité d'affaires Nogent Baltard et le dépôt des permis de construire modificatifs. Je peux vous la lire très rapidement. Depuis, les choses bien sûr sont connues. De plus, il y a eu un autre événement. C'est en fait la date du tribunal qui devra statuer sur la déclaration de projet. Je devais vous le dire et je vous le dis ce soir.

*(Lecture)* Le 9 juillet 2012 le Conseil municipal a approuvé un projet de mémorandum fixant les engagements de la Ville, les modifications du projet de la Cité d'affaires Nogent Baltard. Le mémorandum portait à la connaissance du Conseil les orientations retenues pour l'exécution du contrat de programme conclu le 27 avril 2010 entre la ville de Nogent, la société Eiffage et la RATP pour la réalisation du projet urbain Cité d'affaires Nogent Baltard. Ces orientations modifient l'affectation définitive et la programmation immobilière de l'ensemble des terrains inscrits au périmètre du contrat de programme. Le mémorandum marquait une synthèse du processus engagé avec les représentants des requérants et les échanges du groupe de travail ad hoc dans le but de présenter un projet amendé qui répondra aux points faisant l'objet du recours contre les permis de construire attribués le 7 décembre 2011. Comme convenu, des permis de construire modificatifs ont été déposés, il y a une semaine, en mairie. Ils respectent les engagements de la Ville et de la société Eiffage concernant notamment la transformation de la résidence hôtelière en résidence de logements, création de 73 logements, dont environ 50 % de logements sociaux, et une réécriture architecturale complète. Deuxièmement, la réduction des surfaces et une modification de l'écriture architecturale de la résidence de logements au droit de l'école

Victor Hugo, afin d'amoinrir son impact sur l'environnement urbain. Une réunion du groupe de travail ad hoc sera rapidement organisée, ce qui a été le cas, pour la présentation de ces permis modificatifs aux représentants des requérants. En parallèle des évolutions architecturales, le travail de fond avance sur les modifications à apporter au contrat de programme. Celui-ci sera soumis pour approbation au Conseil municipal une fois le document finalisé par l'ensemble des parties.

Voilà ce que je souhaitais vous déclarer, il y a une semaine. Aujourd'hui, un certain nombre de choses ont bougé depuis, mais il n'empêche que c'était un point d'étape qu'il était nécessaire de faire devant vous.

Deuxième communication, celle que Mme DEBAECKER voulait faire. Elle vous avait distribué d'ailleurs un document lors du dernier Conseil. Je la laisse faire sa déclaration, sachant nous ne voterons pas bien sûr la déclaration de Mme DEBAECKER dans la mesure où le dossier est en cours et qu'il n'y a pas à se prononcer ici sur ce dossier qui n'est pas encore traité au plan du Parlement.

**Mme DEBAECKER.**- En revanche, je pense qu'il sera transmis dans le compte rendu.

L'idée de cette motion que je voulais vous soumettre, que je vous avais donnée la dernière fois, c'était de se positionner par rapport à ces projets de loi qui préconisent un mariage pour tous. C'est en tant que présidente d'association familiale que je me positionne. Il faut savoir qu'un certain nombre d'organisations comme l'UNAF, c'est-à-dire, l'Union nationale des associations familiales, s'est déjà positionnée contre ce projet. La CAF s'est positionnée. Un certain nombre d'organisations. Et la motion, je vais vous la lire. Vous l'avez eue, mais je vais vous la relire.

(*Lecture*) Cette motion concerne le projet de loi sur le mariage pour tous. Elle a pour objectif de permettre aux élus du Conseil de Nogent de se prononcer, en tout cas d'avoir une opinion sur ce projet de loi visant à ouvrir le mariage et l'adoption aux couples de même sexe. En préambule, je voulais rappeler que le mariage est toujours universellement et exclusivement conçu comme l'union d'un homme et d'une femme. Et c'est encore de la sorte que le définit l'article 12 de la Convention européenne des droits de l'Homme. Je cite : *A partir de l'âge nubile, l'homme et la femme ont le droit de se marier et de fonder une famille selon les lois nationales régissant l'exercice ce droit.* L'article 23 du Pacte des Nations Unis sur les droits civils et politiques indique aussi : *Le*

*droit de se marier et de fonder une famille est reconnu à l'homme et à la femme à partir de l'âge nubile.* Le Maire ou les élus recevant délégation officient auprès des postulants au mariage pour recevoir leur assentiment aux articles du Code civil qui gèrent le mariage. Cette responsabilité engage les élus et motive donc cette motion qui a pour objectif d'alerter le président de la République, le gouvernement et les parlementaires sur les conséquences de leur décision sur ce projet de loi. Nous affirmons deux principes dans cette motion : le refus de modifier ou d'ajouter un ou plusieurs articles à ceux actuels du Code civil du mariage, visant à transformer le mariage hétérosexuel en mariage homosexuel ou à réviser la législation actuelle du mariage, en ce qui concerne l'enfant, et deuxième point, les élus municipaux ne peuvent en aucun cas être pris en otage par des parlementaires pour marier contre leur gré des personnes de même sexe. C'est un vrai cas de conscience. Il est d'autre part important d'ouvrir un réel débat et de donner la parole aux Français sur un sujet de société qui les concerne directement.

Merci.

**M. le Maire.**- Merci. Comme vous l'avez compris tout à l'heure, il n'y aura pas de débat.

Dernier point, j'avais un vœu concernant un soutien au maintien des activités de l'hôpital d'instruction des armées Bégin. Seulement, le dossier est en train d'évoluer. S'il ne va pas dans le bon sens, nous sommes intervenus à un certain nombre suite à des bruits et rumeurs qui se propageaient évoquant l'éventualité d'une fermeture de l'hôpital d'instruction des armées Bégin. Comme nous sommes intervenus à un certain nombre, que ce soit au plan départemental, les élus départementaux, les maires des communes voisines, aujourd'hui cela a l'air de bouger et je me permettrai de vous en reparler lors du prochain Conseil municipal, puisque j'espère que cette affaire évoluera dans le bon sens.

Dernier point de communication, cela m'a été demandé par un certain nombre d'entre vous, voire même des personnes qui ne sont pas membres du Conseil municipal, je voulais vous dire que je tiens à votre disposition, dans les services, d'une part le rapport qui m'a été transmis par un expert comptable sur l'activité de l'UCN, le résultat de la dernière braderie et le titre exécutoire de recettes que j'ai donc envoyé à l'UCN pour percevoir les droits de voirie concernant un nombre que je n'ai pas sous les yeux, en tout cas, les non sédentaires de la braderie du 23

ou 24 juin. Voilà. Ces documents, bien sûr vous les avez à votre disposition pour les consulter. Le titre exécutoire a été passé le 15 octobre au niveau de la trésorerie du Perreux.

**12/159 - Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à la vacance d'un poste**

**M. le Maire.**- Mme JOFFET aura l'avantage d'avoir été installée deux fois, la dernière fois et aujourd'hui. Ce rapport est maintenant passé. Il n'y a pas de vote. C'est simplement un message de bienvenue et une installation officielle.

*Le Conseil Municipal prend acte de l'installation du nouveau conseiller municipal au sein du conseil municipal.*

**12/160 - Exercice 2012 - Subventions à allouer en faveur de l'association indépendante des parents d'élèves de la maternelle Fontenay**

(Mme DELANNET présente la délibération)

**M. le Maire.**- Y a-t-il des questions ?

*(Il est procédé au vote)*

**12/161 - Exercice 2012 - décision modificative n°3  
Budget général**

**M. le Maire.**- En fait, nous sommes là sur un principe qui est celui du dossier des Fils de Mme Géraud. Après vérification des restes à recouvrer par la trésorière principale du Perreux, il est ressorti que des titres émis au cours de l'exercice 2002, cela ne date pas d'aujourd'hui, en remboursement des débours de frais des personnels de surveillance du stationnement de surface, n'ont pas été annulés malgré les procédures contentieuses en cours. De toute façon, le contentieux avec la société Fils de Mme Géraud existe toujours. Il n'est pas terminé. Aussi, il convient, pour procéder à l'annulation de titres sur exercices antérieurs, d'abonder la ligne budgétaire afférente à hauteur de 40.000 euros. D'autres opérations, nous en avons profité, sont dans cette

DM 3, à savoir la demande de l'association indépendante des parents d'élèves, dont on vient de parler, l'organisation d'une formation à l'adresse des conseillers municipaux portant sur l'élaboration du plan local d'urbanisme, l'estimation erronée au budget primitif 2012 des frais relatifs aux locations de salles, la prise en charge des frais d'abonnement Internet 3G pour la fourniture de tablettes tactiles aux membres du Conseil, enfin la prise en compte des demandes de remboursement de dépôt de garantie notamment pour les logements du 6 rue Hoche.

Voilà, donc les lignes correspondantes sont sous vos yeux, affichées à l'écran.

**M. ARAZI.**- Je vais m'abstenir sur cette délibération. J'avoue que je ne comprends pas comment on a pu.... Je vois que l'on a fixé le coût de cette formation des élus sur le PLU à 20.000 euros. J'ai bien noté, une journée de formation pour 15 élus. Cette somme me paraît vertigineuse. Est-ce bien la somme qui a été dépensée ? Parce que si tel est le cas, un formateur qui touche 20.000 euros dans la journée, cela m'interpelle. Serait-il possible d'avoir le montant exact de cette formation ?

**M. le Maire.**- Bien sûr qu'il est possible de l'avoir, comme toutes les autres dépenses. Il faut simplement se rappeler que ce type de formation est réalisé avec des organismes accrédités. Nous sommes à 550 euros par jour et par personne.

**Mme DEBAECKER.**- (*hors micro*) Je suis d'accord avec

**M. le Maire.**- Ce qui m'aurait intéressé quand même, c'est que les élus viennent. Vous comprenez. C'est bien de critiquer le processus que nous avons mis en place, mais certains élus ont considéré qu'ils n'avaient pas besoin de formation. Il ne sert à rien que des initiatives pareilles soient prises et que certains d'entre vous n'en profitent pas. Je veux bien que l'on critique le prix de la formation. En ce qui me concerne, je considère que la formation a un prix. C'est quasiment le même prix pour la plupart des organismes. Quand vous avez souhaité aller en formation dans des organismes que nous vous nous aviez désignés, vous n'avez pas critiqué le montant de la formation que vous aviez demandée. La Ville a payé votre formation comme elle devait le faire d'ailleurs, puisque c'est notre mission. Nous notons votre remarque. Si vous voulez des informations vous les demanderez aux services, ils vous les donneront.

Y a-t-il d'autres remarques ?

**M. GILLES.**- Monsieur le Maire, sur la formation puisque j'y ai participé, moi je trouve que c'est une bonne chose effectivement, que l'on ait ce type de formation. Comme vous, je regrette effectivement le peu de participation, comme je regrette le peu de participation au compte rendu sur le diagnostic territorial. Je crois qu'il y a quand même un problème, car il y a des enjeux lourds et structurants pour l'avenir de la ville. Ce serait bien que chacun fasse l'effort de s'y investir. Sinon après sur le prix, je ne sais pas s'il était possible d'avoir moins cher. Je trouve quand même que cette formation était un peu trop générale et pas très opérationnelle par rapport à notre problème. Mais je n'ai pas voulu accabler le formateur dans la fiche d'évaluation. Je trouve qu'il y avait un petit décalage entre ce que l'on a vu dans le diagnostic et puis ce que l'on aura à faire dans le cadre du PLU. La formation nous a fait un rappel très utile, certes, mais quand même très général sur l'ensemble du cadre législatif et réglementaire.

En revanche, par rapport à cette décision modificative, s'il y a une dépense qui me reste en travers de la gorge, c'est plutôt l'abonnement 3G. Pour un besoin relativement minime, la mise à disposition du fichier numérique pour les Conseils municipaux, on se retrouve à acheter à chaque conseiller municipal une tablette, en plus Apple qui n'est pas le plus bon marché, et en plus on met à disposition un abonnement 3G. Là vraiment, on prend un marteau pilon pour écraser une mouche.

Je m'abstiendrai donc sur cette décision modificative pas sur le coût de la formation, mais sur le coût de l'abonnement 3G.

**M. le Maire.**- J'avais donné des explications la dernière fois concernant la mise à disposition de tablettes aux conseillers municipaux. Je ne reviendrai pas sur les explications que j'ai données à l'époque.

En ce qui concerne, en revanche, vos remarques à propos du type de formation, c'était la commande qui lui avait été passée. En fait, on devait rester sur le principe des PLU dans la mesure où cette personne n'est pas associée aux travaux de réflexion avec l'organisme qui travaille sur le diagnostic et l'élaboration du PLU. Sur ce, c'est vrai, c'était une formation, une information, un rappel d'ordre général. Ce n'était pas la faute du formateur. C'est la commande qu'on lui avait passée. C'est tout.

**Mme HESLOUIN.**- Je voudrais simplement souscrire à ce qui a été dit à propos de la formation, que j'ai trouvée aussi intéressante, mais trop formelle. J'ai regretté aussi qu'il y ait aussi peu d'élus. Je crois que l'on était 9.

**M. DAVID.**- (*hors micro*) 13.

**Mme HESLOUIN.**- 13 ? Mais il y a eu des départs dans la journée ! Par ailleurs, c'est vrai au diagnostic sur le PLU, sur la ville, présenté lundi dernier, il y avait très peu de monde.

**M. DAVID.**- (*hors micro*) 11.

**Mme DEBAECKER.**- (*hors micro*) Un tiers, voilà.

**Mme HESLOUIN.**- Donc, je souscris aussi à ce qui a été dit là-dessus.

**M. le Maire.**- Mais moi aussi, je souscris à ce que vous venez de dire et à ce qu'a dit M. GILLES concernant la participation des élus à certaines étapes d'élaboration de projets aussi importants.

**Mme DEBAECKER.**- Pouvez-vous nous donner le nom de la société qui a facturé 20.000 euros ?

**M. le Maire.**- Elle n'a pas encore facturé.

**Mme DEBAECKER.**- Oui, qui va.

**M. le Maire.**- Je ne m'en rappelle pas. C'est FM Formation. Mais vous verrez. La personne présente, je vous donnerai son "pédigrée", vous verrez que ce n'est pas quelqu'un qui s'improvise dans ce type de mission.

**Mme DEBAECKER.**- Je suis dans ce domaine, la formation. Et 20.000 euros, on aimerait bien facturer cela tous les jours. C'est énorme.

**M. le Maire.**- Très bien.

Je mets aux voix.

(*Il est procédé au vote*)

*Le Conseil Municipal, par 29 voix pour, dont 7 pouvoirs (MM. EYCHENNE, HIRT, Mmes RENOUIL, RENOUX, MARTINEAU, FONTAINE, M. GEIB) 4 abstentions (M. ARAZI, GILLES, Mme HESLOUIN) dont 1 pouvoir (M. DEVYNCK).*

Je vous remercie.

**Mme DEBAECKER.-** (*hors micro*) Que sur la formation, parce que je suis pour les iPad. Excusez-moi, j'ai dit que j'étais pour l'autre jour.

**M. le Maire.-** Vous pouvez très bien dire pour sauf. Ainsi, on l'indiquera mais ce sera un vote pour, pour que le reste soit pour.

**Mme DEBAECKER.-** C'est un outil pour travailler et je trouve que c'est bien.

#### **12/162 - Nouveau tarif pour le stationnement des commerçants du marché au parking SNCF**

*(M. PASTERNAK présente la délibération)*

**M. le Maire.-** Y a-t-il des questions ? Il n'y a pas de question. C'est un dispositif qui devrait libérer des places de stationnement au profit des clients du marché les jours de marché. Oui, ce ne sont pas que les commerçants. Ce sont aussi les employés des commerçants.

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité de membres présents et représentés,*

Très bien.

#### **12/163 - Convention de partenariat prospective énergétique ville à conduire avec EDF**

*(M. SAJHAU présente la délibération)*

**M. SAJHAU.-** Je voudrais juste dire quelques mots pour resituer cette démarche. Vous savez que la Ville est engagée dans un certain nombre d'actions pour améliorer l'efficacité énergétique et diminuer les taux d'émission de CO<sub>2</sub> dans le cadre du plan gouvernemental et européen de 2020, moins 20 % de CO<sub>2</sub>, 20 % de

réduction supplémentaire d'énergie et 20 % d'énergies renouvelables. Depuis 24 mois, la Ville a engagé un certain nombre d'actions. Il y a eu le contrat Dalkia sur la gestion des chaudières, la couverture de la piscine extérieure, des études gratuites faites sur des possibilités d'optimisation de la consommation à la piscine. Et actuellement des travaux sont faits pour formaliser l'Agenda 21 de la Ville en reprenant toutes les actions qui ont été faites. Par ailleurs, la semaine dernière nous avons fait une fête de l'énergie, samedi. Malheureusement, elle a été un peu humide, sur la place de l'ancien marché. Néanmoins, il y avait six sociétés qui sont à même et qui ont pu voir des Nogentais et proposer des solutions d'isolation ou de nouveaux moyens de chauffage.

Dans le cadre de cette convention de partenariat, il faut que vous sachiez que EDF est en train de développer un conseil, une offre de conseil sur l'efficacité énergétique, qui regroupe le fait d'optimiser la consommation carbone des citoyens et la réduire, les questions de précarité énergétiques et de zones blanches. Par le travail que l'on a pu mener avec eux, on a été sélectionné comme ville référence dans les villes de moins de 100.000 habitants, pour travailler avec eux sur la modélisation de cette pratique. Cette délibération est une contribution de 15.000 euros dans ce partenariat où l'on est la ville française de référence pour la définition de cette pratique de prospective énergétique.

Je vous demande donc de voter.

**M. GEIB.**- Autant je ne m'étais pas offusqué pour la formation car c'est toujours quelque chose d'utile d'apprendre et à tout âge. Mais j'essaie de comprendre, 15.000 euros si l'on était choisi comme ville référence. Cela devrait être gratuit. Je ne comprends pas que l'on soit la ville référence et que, de surcroît, on doit payer.

**M. SAJHAU.**- Parce que...

**M. GEIB.**- Concrètement, que vont-ils nous apporter et qu'elle va être l'économie que l'on va réaliser par rapport aux 15.000 euros que l'on va investir ? A-t-on fait une étude de rentabilité sur l'investissement de 15.000 euros ?

**M. SAJHAU.**- Clairement, le travail... Il faut savoir que la société qui va faire cela, est une société qui s'appelle H4 qui est une filiale de l'EDF. Elle travaille avec un laboratoire d'Edelberg et 150 ingénieurs. Si l'on voulait avoir l'équivalent de cette prestation, pour nous amener à comprendre ce que l'on peut faire comme investissement

pour diminuer la consommation énergétique des citoyens de la ville, c'est une prestation qui reviendrait au moins à 150.000 euros. Ils nous demandent une contribution dans ce travail. On a jugé qu'il était utile de compléter ce qui avait déjà été fait sur les bâtiments communaux, sur la partie citoyens. Nous n'avons, nous, ni la force de frappe, ni les ressources pour faire une analyse plus avancée. C'est quand même utile et intéressant qu'EDF nous aide dans cette démarche.

**M. GEIB.**- Je comprends la démarche. Dans ce cas, y a-t-il une obligation de résultat ? A-t-on mis dans le contrat une clause de résultat qui au moins nous permette de rembourser ces 15.000 euros à échéance d'un an ?

**M. le Maire.**- Nous vous avons donné la convention, à la fois, pour la commission des finances, pour le Conseil municipal précédant et pour le Conseil municipal d'aujourd'hui. Mais je veux bien que l'on réponde à nouveau.

Les obligations de résultat seront en fonction bien sûr de l'avancée de ces études. Nous avons plusieurs sites sur lesquels il y a des travaux et des réflexions à faire. Je pense notamment au centre nautique. Je pense au Pavillon Baltard. Je pense à un certain nombre de gros équipements sur lesquels nous avons réellement besoin de faire des études pour choisir la meilleure des solutions en matière de consommation d'énergie. Nous verrons en fonction des études qui nous seront remises. D'abord, le montant de l'investissement associé aux résultats, aux estimations d'économies qui seront proposées. Pour les citoyens, c'est une autre affaire puisque c'est quelque chose de beaucoup plus fin, de beaucoup plus difficile à mesurer au niveau des résultats. Il n'empêche qu'il nous fallait, dans le cadre de l'Agenda 21, un certain nombre d'orientations, voire de propositions, pour que nous puissions en pluriannuel mettre en place un dispositif nous conduisant à réduire nos consommations d'énergie, et je dirai même les consommations d'énergie de nos concitoyens s'ils veulent s'impliquer dans la démarche.

Alors, 15.000 euros, comme vient de l'indiquer M. SAJHAU, c'est le fait que nous soyons en partenariat et que nous sommes partenaires d'EDF dans cette affaire, mais avec bien sûr, comme ambition, de faire des économies qui sont à définir.

Tout à l'heure, excusez-moi, vous avez dit que vous ne vous étiez pas opposé au cycle de formation. J'ai simplement oublié une

chose, une précision tout à l'heure. Je pensais que tout le monde avait compris. Ce n'est pas la formation sur le PLU qui coûte 20.000 euros. C'est un cycle de formation qui a été annoncé sur différents sujets, dont le PLU.

**Mme DEBAECKER.-** (*hors micro*) Ce n'est pas une journée ?

**M. le Maire.-** Non. C'est 550 euros par jour de formation. Or, vous avez été interrogés sur d'autres formations et vous en aurez d'autres sur des sujets qui sont définis.

**Mme DEBAECKER.-** (*hors micro*) Je retire mon vote, si vous me dites que ce n'est pas la journée.

**M. le Maire.-** Je pensais qu'il était évident pour tout le monde que la journée de l'autre jour ne pouvait pas coûter 20.000 euros. Elle a coûté un peu moins de 8.000 euros.

**Mme DEBAECKER.-** (*hors micro*) Alors, je change mon vote.

**M. le Maire.-** C'est un cycle basé sur la formation des élus. D'ailleurs, cela ne pouvait pas être possible puisqu'au budget, nous n'avons que 4.000 euros. C'est pour cela que l'on a délibéré pour compléter.

**M. GILLES.-** Monsieur le Maire, sur ce genre de prestation, il y a d'autres offres et généralement les offres sont faites sous la forme d'un pourcentage, par rapport aux économies réalisées. Je trouve dommage, je sais que ce n'est pas dans la culture d'EDF, que l'on n'ait pas mis en concurrence EDF et que l'on n'ait pas vu, s'il y avait d'autres sociétés capables de faire des offres plus intéressantes, et éventuellement pousser EDF à avoir une tarification aussi en fonction des gains pour la Ville, ce qui répondrait à la question de M. GEIB, pour être sûr que l'on rentre dans notre argent et qu'un véritable effort soit fait, pour faire des économies suite à ces études.

**M. SAJHAU.-** Pour répondre à ce point, c'est clair, on n'est pas dans le cadre d'un appel d'offres et d'une prestation où l'on aurait pu comparer trois fournisseurs autour de 150.000 euros, 130.000 euros ou 180.000 euros. On est dans le cadre d'un partenariat et d'un projet de recherche et développement dans lequel EDF nous a

proposé, on n'était pas obligé, on a considéré que les compétences d'EDF et ce que l'on avait déjà fait sur les bâtiments communaux, pour lesquels on n'a pas assez d'information aujourd'hui sur la façon d'organiser la baisse énergétique, la baisse du CO2 sur la population, on avait besoin d'une société qui sache de quoi elle parle pour nous épauler. On a trouvé que leurs prestations, la force de frappe et les gens qu'ils sont prêts à mettre à notre disposition, sont sans commune mesure avec le prix qui est demandé. Maintenant, tu peux voter contre, c'est ton droit.

**M. le Maire.-** Je voudrai ajouter un point à ce que vient de dire M. SAJHAU. Ce type de dispositif est courant, quand on ne sait pas quel type de disposition on doit mettre en œuvre pour tel ou tel domaine, faire des économies. Ce que vous dites, Monsieur GILLES, c'est autre chose. S'il y avait à définir des orientations, et qu'ensuite la ville prenait l'engagement d'investir pour avoir les résultats qui sont annoncés dans les propositions, on n'est plus dans la même situation. Quand on associe un partenaire au résultat, c'est quand l'investissement est sûr. Or, là, nous allons avoir un certain nombre de propositions chiffrées, analysées avec des estimations d'économie. Mais tout dépendra de nous en matière d'investissement derrière. Il faudra que la Ville décide à tout moment de dire : voilà, je retiens dans le pluriannuel, sur lequel nous allons travailler, tel investissement plutôt que tel autre. C'est l'imbrication. Pour l'instant, on n'en est pas à ce stade. On en est à la recherche d'orientations chiffrées, estimées sur un certain nombre de secteurs qui sont particulièrement sensibles et qui sont dévoreurs d'énergie, de chaleur électrique, etc.

**M. ARAZI.-** Je vais voter pour cette délibération même si c'est une mesurette, mais en précisant que la Ville ne dispose pas d'une véritable action en termes de développement durable et d'écologie urbaine. Je m'inscris en faux, je l'ai déjà dit à plusieurs reprises ici au sein du Conseil municipal, sur l'existence d'un véritable Agenda 21 à Nogent.

**M. le Maire.-** Je ne sais pas si vous avez bien suivi le feuilleton. Nous sommes en train de le faire, l'Agenda 21, en choisissant un certain nombre d'éléments parce que nous avons considéré qu'il ne fallait pas tout prendre à bras le corps mais qu'il y avait des sujets beaucoup plus importants et plus urgents que d'autres. C'est la mission qu'ont entre autres M. PEREIRA et les services avec nos collègues M. SAJHAU et M. PASTERNAK. Le travail est en cours. Vous ne nous

apprenez rien en nous disant qu'il n'y a pas d'Agenda 21. Oui, on vous a expliqué qu'il était en cours d'élaboration. Vous aurez des éléments dans pas longtemps. La commission développement durable devrait faire un point.

**M. PEREIRA.-** (*hors micro*) Deuxième quinzaine de novembre.

**M. le Maire.-** Allez-y.

**M. PEREIRA.-** Je n'ai rien à ajouter à ce que vous avez dit. On est en train de travailler à l'élaboration de l'Agenda 21 en se basant sur diverses réalisations qui ont été menées au cours de cette mandature et de la précédente, puisque l'Agenda 21 ne part pas de rien. On en a fait l'essentiel déjà. On respecte la plupart des critères de l'Agenda 21. Il s'agit simplement de formaliser, de compiler ce qui a été fait et de se donner d'autres objectifs plus ambitieux à partir de cela. On ne va pas réinventer un Agenda 21 qui existe déjà à Nogent. Il n'est simplement pas formalisé en tant que tel. On en parlera à l'occasion du prochain comité développement durable qui se réunira, je n'ai pas la date exacte, mais aux alentours du 20 novembre.

**M. le Président.-** Oui, dans ces eaux-là.

**Mme DEBAECKER.-** J'avais une question concernant le diagnostic que l'on avait fait, aérien, sur... Comment cela se lit... ?

**M. le Maire.-** Sur la thermographie.

**Mme DEBAECKER.-** Voilà. D'abord, cela a-t-il servi à quelque chose ? Qu'a-t-on retiré comme bénéfice de faire cela ? Et comment cela se "goupille", cela s'articule merci, avec cela ?

**M. le Maire.-** Depuis cette époque, c'était sous l'animation de M. MORETTI que cela avait été fait, nous avons créé un point info énergie qui fonctionne d'ailleurs souvent au-delà de Nogent, puisqu'il y a des gens du Perreux et des villes voisines qui viennent en consultation. Des rendez-vous sont pris avec le service environnement par des personnes qui veulent avoir une idée de la déperdition de chaleur de leur maison. On leur indique, on leur donne un certain nombre d'adresses et d'orientations pour que les études soient faites, de façon à ce qu'elles puissent intervenir pour réduire les déperditions d'énergie. Ce n'est pas

tous les jours bien sûr, tout le monde ne se bouscule pas à la porte, mais je peux vous dire que cette thermographie aérienne a servi.

D'ailleurs, je laisse M. SAJHAU.

**M. SAJHAU.-** Elle continue à servir. Elle a été présentée samedi dernier, à la fête de l'énergie.

**M. le Maire.-** Vous auriez voulu avoir beaucoup plus de monde.

**M. SAJHAU.-** Elle sert en fait de point d'appel quand une personne vient. On sait qu'elle n'est pas parfaite. Cela dépend à la fois des matériaux, etc., mais elle donne une indication de la déperdition de chaleur dans son bâtiment, sa maison ou son pavillon. Derrière, il y a une personne du service environnement qui est capable de conseiller les citoyens. Le point info énergie est ouvert à tout le monde. Le point info énergie est dans la maison des élus. Il suffit de téléphoner, on peut être reçu. La personne qui s'en occupe est à jour de tous les points fiscaux qui changent en permanence sur les subventions qui peuvent être accordées sur l'isolation, sur les différentes chaudières ou modes de chauffe. Et elle est à même de conseiller aussi des prestataires sur la région qui sont labellisés d'une certaine manière ou qui ont déjà travaillé sur la région. C'est ouvert à tous.

**M. le Maire.-** Cela fonctionne et vous pouvez...

**Mme DEBAECKER.-** (*hors micro*) Il faut que j'y aille !

**M. le Maire.-** Vous pouvez y aller. Vous verrez d'ailleurs, pour apporter un complément au rapport dont nous parlons, combien certains bâtiments communaux sont particulièrement rouges. C'est bien pour cela que nous essayons de trouver des opportunités d'économie d'énergie sur ces bâtiments.

**M. PASTERNAK.-** Je voudrais juste dire que le point info énergie est sous le couvert de l'ADEME.

**M. le Maire.-** Oui, nous avons un agrément de l'ADEME.

(*Il est procédé au vote*)

*Le Conseil Municipal, par 30 voix pour, dont 8 pouvoirs (Mme MUNZER, MM. EYCHENNE, HIRT, Mmes RENOUIL, RENOUX, MARTINEAU, FONTAINE, M. MASTROJANNI) et 3 abstentions (MM. ARAZI, GILLES) dont 1 pouvoir (M. DEVYNCK).*

Je vous remercie.

**12/164 - Permis de démolir et de construire relatif à la création d'une structure multi accueil Moulin de Beauté située 4 avenue Charles V**

*(M. PASTERNAK présente la délibération)*

**Mme DEBAECKER.**- On détruit le pavillon aussi ?

**M. le Maire.**- Non, simplement l'arrière du pavillon. On l'intègre dans le projet.

**Mme DEBAECKER.**- D'accord. Il n'est pas mal.

**M. le Maire.**- Il n'y a que le Mille Club qui est vraiment démoli. Et peut-être le déplacement du poste Opalis. Au fond du terrain, nous avons un relais fibres optiques qu'il va falloir déplacer. C'est tout.

**M. ARAZI.**- Je vous ai écrit, il y a plus de 15 jours par mail, pour le précédent Conseil municipal, vous m'étonnez puisque c'est la première fois que cela arrive à un Conseil municipal, qu'il n'y ait pas de note de synthèse associée, ni à cette délibération, ni d'ailleurs à la prochaine. A ce titre, je vous ai demandé un certain nombre d'éléments à caractère financier, technique, le nombre de mètres carrés, un certain nombre de mètres carrés qui nous permettent de savoir quels sont les engagements financiers de la Ville. Combien on va avoir de mètres carrés ? Tout un tas d'éléments qui me paraissent tout à fait justifiés, si nous devons délibérer sur ce sujet. Et je veux d'ailleurs, pour aller dans ce sens, dire que, aujourd'hui, le courrier du Maire que vous recevez et que la Ville de Nogent reçoit, a fait un point sur les 50 arrêts les plus importants dans le fonctionnement des collectivités. Et donc à ce titre, il rappelle cette fois encore à l'ensemble des Maires la nécessité de mettre des notes de synthèse afférentes aux décisions qu'ils prennent. Je voudrais comprendre pourquoi, pour une décision de cette importance, vous n'avez pas jugé nécessaire de mettre une note d'information.

Je vais vous faire part de ma position de vote. Si les choses doivent en rester là, je ne prendrai pas part au vote. Bien évidemment, cette décision étant illégale, elle sera annulée.

**M. le Maire.-** Vous travaillez vraiment avec des certitudes. Je vous rappelle simplement que nous avons déjà délibéré sur le projet Moulin de Beauté. Je vous le rappelle simplement. Par ailleurs, il ne s'agit que d'autoriser le Maire à déposer un permis de démolir et un permis de construire. Tout cela va faire l'objet de débats, de réunions de travail. On ne fait que commencer la démarche. Ce qu'il nous faut simplement, c'est mettre en œuvre le processus. *Et à signer tout acte relatif à ce projet*, cela veut dire quoi ? Cela veut dire que nous avons choisi, et là aussi c'est passé devant le Conseil municipal pour information, un cabinet d'architecture qui travaille sur des orientations. Ces orientations, on en a parlé. Ce qui me surprend, c'est que vous ne gardez pas le fil de tous les Conseils municipaux. Il faut vous rappeler à chaque fois ce que vous avez voté ou ce que vous n'avez pas voté. Je ne peux pas travailler ainsi. Il faut garder, Monsieur ARAZI, le fil conducteur qui vous permet de suivre le projet du début jusqu'à la fin. Jusqu'à preuve du contraire, nous avons déjà parlé de ce projet. Et puis, la suite sera forcément présentée en commission, qu'elle soit commission des finances ou commission d'urbanisme, pour présenter le projet lorsqu'il aura avancé. Après, nous déposerons un permis de construire. Seulement, pour faire avancer le projet, il faut aussi avoir un permis de démolir. Nous allons donc démolir avant de construire.

**M. GEIB.-** Si je comprends bien, pour être d'accord ce projet c'est pour 2013 ? Sauf erreur de ma part, j'ai regardé dans le budget, il n'y a rien de budgété pour la structure des 60 berceaux. A moins que j'ai mal vu, qu'il m'ait manqué quelque chose.

**M. le Maire.-** Sur l'étude, oui. C'est un crédit 2013. Mais il fallait que nous délibérions, ce qui a été fait d'ailleurs, pas ce soir mais précédemment, pour pouvoir demander, je ne sais pas si vous vous rappelez, je vous ai demandé votre accord pour déposer des demandes de subventions à la région, à la caisse d'allocations familiales, ainsi qu'au département, parce qu'il nous fallait voir inscrire ces subventions dans ces collectivités sur le budget 2013.

**M. GEIB.-** Oui, vous êtes d'accord, vous nous lancez dans un projet sans nous en avoir donné les tenants et aboutissants financiers. On est en aveugle, nous, sur le sujet. On est pour la

construction de berceaux. M. ARAZI vous les demande assez souvent. J'ai considéré que c'était un cadeau que vous lui faisiez, pour 2013. Malgré tout, on aurait aimé avoir au moins un bilan financier pour se prononcer en connaissance de cause. Une fois que l'on a voté cette délibération, en 2013 vous allez présenter le bilan, vous allez faire ce que vous venez de dire : mais écoutez, en 2012 on l'a déjà voté, vous étiez donc d'accord. Si vous voulez quelque part, vous nous entraînez à notre corps défendant...

**M. le Maire.-** Malgré vous ? C'est cela ?

**M. GEIB.-** Oui, malgré nous.

**M. le Maire.-** Vous votez contre si vous ne voulez pas...

**M. GEIB.-** D'accord, mais que l'on fasse cela proprement. Vous nous annoncez que l'on démolit, on construit, on signe un projet. Comme le disait très bien M. ARAZI, on n'a aucune donnée, aucune information. Vous vous êtes levé un matin en disant : je vais faire 60 berceaux ? C'est cela ?

**M. le Maire.-** Je pense que vous pourriez dire presque la même chose, mais d'une autre façon.

**M. GEIB.-** Tout à fait.

**M. le Maire.-** Je pense.

**M. GEIB.-** Je constate. Si vous pouviez nous donner un peu plus d'éléments financiers, ce ne serait pas mal quand même. Ce serait "sympa".

**M. le Maire.-** Monsieur GEIB, vous n'avez pas le droit de mettre en doute l'honnêteté de ceux qui vous parlent et qui vous présentent des dossiers. Je ne vois pas pourquoi on essaierait de vous voler un vote. Vous faites ce que vous voulez. Le problème, c'est que l'on vous démontre une procédure. C'est ainsi qu'il faut travailler. Il faut déjà, pour que les services puissent commencer à travailler, que je vous demande l'autorisation, l'accord pour que nous élaborions un permis de construire. Quand on aura un permis de construire bien avancé, nous pourrons avoir une évaluation. Aujourd'hui, nous savons combien coûte une crèche de 60 berceaux, à grands coups de serpe. Les ratios existent. 60 berceaux, c'est quelque chose qui tourne entre 3 millions et 4 millions

d'euros. C'est à peu près cela. Ce sont des ratios. Aujourd'hui, on n'en est pas là. Il faut qu'on l'étudie un peu plus. Et pour cela, il y a eu une maîtrise d'œuvre et cette maîtrise d'œuvre est en train d'y travailler. Seulement, si nous attendons le résultat de la maîtrise d'œuvre pour préparer en parallèle la suite, la crèche sortira dans deux ans.

**M. GEIB.**- Vous avez raison. Sauf que vous êtes en train de nous dire que l'on va dépenser 4 millions et on ne sait pas si on les aura. Après tout, pourquoi pas ?

**M. le Maire.**- On serrera les boulons sur d'autres dépenses s'il faut la faire, parce qu'il y a des urgences. Il y a des projets prioritaires. Celui-là fait parti des projets prioritaires.

**M. GILLES.**- Monsieur le Maire, je crois que tout le monde ici est d'accord pour dire qu'il faut des places de crèche. Ce n'est donc pas le fait de construire 60 places. Après, on peut discuter éventuellement du coût. Mais par rapport à la décision de principe que l'on a effectivement prise dans cette enceinte, il y a quand même des choses qui évoluent. Je ne sais pas si, dans le cadre du diagnostic sur le PLU, vous avez une vision claire, sur les besoins territorialisés par rapport aux places en crèche. En en discutant avec les uns et les autres, beaucoup de gens s'étonnent, puisque les nouveaux programmes immobiliers qui aujourd'hui émergent, sont sur la Grande Rue, sur le boulevard de Strasbourg. Ainsi, des gens qui vont suivre ces axes pour aller vers le RER, nous disent : pourquoi mettez-vous une crèche tout en bas ? Vous allez nous obliger à descendre avec nos enfants en bas âge, en bas de la côte Baltard, pour remonter la côte Baltard pour aller prendre le RER, pour aller travailler. La question de fond que je me pose est : la demande principale de place de crèche se situe-t-elle effectivement sur cette zone, le long de la Marne ? Est-ce effectivement là, qu'il y a le besoin le plus criant ? Ou y a-t-il d'autres sites qui seraient plus appropriés ? Et puis, vous avez parlé tout à l'heure, en début de session, en début de réunion, du déblocage possible du projet sur Nogent Baltard, ce qui devrait nous permettre de récupérer la place Sémard. Et sur la place Sémard, il y aurait éventuellement la possibilité de faire une crèche. On peut faire une crèche en bas et une crèche en haut, pourquoi pas ? Mais est-ce vraiment en base que c'est le plus opportun aujourd'hui de créer ces 60 places de crèche ?

**M. le Maire.**- Vraiment, je vais finir par croire que vous le faites exprès. Vous le faites exprès, parce que vous venez

exactement de dire ce qu'il fallait dire. Il va y avoir un projet du centre d'affaires Nogent Baltard. Il va y avoir environ 80 logements qui vont être pile poil à côté de l'école Victor Hugo. Et puis, il y a un espace, un patrimoine disponible potentiellement, juste au pied du Baltard, qui peut être le complément en crèche de l'école maternelle Victoire Hugo. Elle va être restructurée et même agrandie dans un projet dont on vous a déjà parlé et dont on vous reparlera demain. Avez-vous une idée de la façon dont les places en crèche sont attribuées actuellement ? Actuellement, les places en crèche sont attribuées en fonction des places disponibles. Cela veut dire que des personnes qui ne sont pas dans le secteur où il y a des crèches, bénéficient de places en crèche. Pourquoi ? Aujourd'hui, nous gérons un potentiel de places en crèche qui ne suffit pas à la demande. Répartir les équipements de cette façon est une façon rationnelle de rapprocher des habitants un certain nombre de services municipaux. Vous pensez qu'il n'y a pas d'enfants à Val de Beauté, boulevard de la Marne, dans le secteur de la rue Carnot, dans le bas de la Corniche, sur les secteurs de la gare qui est juste à côté ? Vous pensez qu'il n'y a pas de demande ? Excusez-moi, il faut poser la question. Venez voir Mme DELANNET et les services, ils vous montreront là où il y a des demandes potentielles. Il se trouve que l'on ne les remplit pas sur ce terrain, sur ce secteur parce que l'on n'a pas d'établissement, on n'a pas d'équipement. Il ne faut pas croire qu'il y a une improvisation. Ce n'est pas parce que vous n'êtes pas dans la majorité municipale, Monsieur GILLES, qu'il faut penser que la majorité municipale, ne fait que des erreurs et des bêtises et qu'elle marche... Vous vous en doutez mais, jusqu'à preuve du contraire, vous m'expliquerez où elles sont. En ce qui concerne les décisions qui doivent être prises, elles sont mûrement réfléchies et le plan pluriannuel en matière de petite enfance et en matière de scolaire existe. Il sera, dans le cadre du débat des orientations budgétaires, reconfirmé, représenté à l'occasion de nos échanges.

Je veux bien écouter vos messages. C'est vrai, pourquoi une crèche en bas du Baltard ? C'est vrai. Je vais vous dire, il y a une vie en bas du Baltard.

**Mme DEBAECKER.**-(*hors micro*) Oui, moi j'y habite !

**Mme DELANNET.**- Je voulais dire que les crèches sur Nogent ne sont pas sectorisées. De toute façon, une famille aujourd'hui est tellement contente d'avoir une place en crèche, malheureusement, que l'on peut lui proposer n'importe quelle crèche, elle

est preneuse. Par ailleurs, on parle toujours des constructions à tel ou tel endroit. Aujourd'hui, sans aucune construction prise en compte, les naissances ont encore augmenté. En 2011, on a 517 naissances. En 2012, on en est déjà à plus de je ne sais plus combien. En 2010, c'était 507. On augmente sans aucune construction livrée. C'est une réalité du terrain.

**Mme DEBAECKER.**- (*hors micro*) La famille va bien à Nogent !

**Mme DELANNET.**- Voilà, la famille va bien à Nogent. Il n'y a pas de construction pour l'instant qui soit prise en compte. Et, voilà, on a des naissances qui augmentent chaque année. C'est vraiment une prise en compte. Les familles que je reçois, sont très contentes que l'on ait la perspective d'avoir ces 60 berceaux. Qui dit 60 berceaux avec du multi accueil, dit entre 80 et 90 familles qui pourront voir leurs enfants acceptés dans nos structures.

**M. le Maire.**- Bien. Vous avez encore quelque chose à dire sur le sujet ? Je passe au vote.

**Mme DEBAECKER.**- Je voulais dire que c'était une très bonne idée. D'abord, c'était dans notre programme en 2008. Je trouve cela très bien. Le cadeau est plutôt à moi qu'à M. ARAZI. C'est bien. Ce n'est pas gentil de considérer que les gens en bas ne vivent pas. C'est bien, effectivement on a un terrain, c'est la très bonne utilisation d'un patrimoine. On sait le prix des terrains à Nogent. Je trouve que c'est une belle chose. L'immeuble est dans un état décadent complet. C'était donc, de toute façon, opportun...

**Mme HESLOUIN.**- Il fallait le démolir.

**M. le Maire.**- Nous relogerons les scouts.

**Mme DEBAECKER.**- On espère bien. Nous sommes favorables à ce projet.

**M. le Maire.**- C'est la délibération qui suit.

**Mme DEBAECKER.**- Et puis, les marches, cela fait du sport. Si les gens sont en haut, je le fais tout le temps, monter, descendre les marches, cela entretient la santé. Avec un bébé, c'est un peu plus lourd, effectivement. Je trouve que c'est bien.

**M. le Maire.**- Je voudrais quand même que vous mesuriez la différence que nous avons avec d'autres villes qui aimeraient vraiment être traitées de cette façon en matière d'équipement public. Tous les quartiers ne sont pas desservis. Il faut que nous puissions être présents, là où il y a des demandes.

Je passe au vote. On ne va pas intervenir trois fois sur le même sujet. Monsieur ARAZI, vous nous avez déjà dit cela en commission des finances, parce que vous assistez à la commission des finances, contrairement à d'autres, vous l'avez dit au Conseil municipal et vous le redites aujourd'hui. On arrive à entendre quand même vos messages. On a entendu et compris.

Je passe au vote.

*(Il est procédé au vote)*

*M.ARAZI ne prend pas part au vote*

*Le Conseil Municipal, par 28 voix pour, dont 7 pouvoirs (Mme MUNZER, MM. EYCHENNE, HIRT, Mmes RENOUIL, RENOUX, MARTINEAU, FONTAINE) 4 abstentions (MM. GILLES, GEIB) dont 2 pouvoirs (MM. DEVYNCK, MASTROJANNI).*

Je vous remercie.

**M. ARAZI.**- Je ne prends pas part au vote. C'est ce que je voulais vous dire.

**M. le Maire.**- Vous ne prenez pas part au vote ? Et pourtant, c'est bien vous qui nous avez interpellés de nombreuses fois pour nous dire, qu'il n'y a pas assez de places en crèche. Excusez-moi, le principe de places en crèche, c'est peut-être votre question. La réalisation des crèches, c'est la question de la majorité municipale. Elle prend ses responsabilités et elle ira même chercher suffisamment de subventions.

Tout à l'heure, je n'ai pas répondu parce que j'ai l'impression que certains d'entre vous arrivent au Conseil municipal, alors qu'ils sont ici depuis quand même quelques années. Il a été dit que nous demandions des subventions pour réaliser cette crèche. Pour la crèche du Jardin des Lutins que nous avons réalisée maintenant il y a 3 ou 4 ans, nous avons pu obtenir plus de 70 % de subventions pour la construction de cette crèche. Il était urgent pour nous de demander des subventions et de lancer le programme, pour bien démontrer que ce programme n'était

pas un programme factice. Pourquoi ? Simplement parce que, sur les 4 millions environ que j'estime pour cette crèche au niveau des ratios que nous avons, nous pouvons obtenir jusqu'à 70 % de subventions. Vous comprenez bien que, dans le budget 2013, avec 70 % de subventions, nous devrions quand même pouvoir réaliser une crèche. Ce qui est plus difficile au plan budgétaire, c'est le fonctionnement. Pour cela, nous lancerons une délégation de service public comme nous l'avons fait pour les autres crèches, de façon à mettre en concurrence des opérateurs qui jusqu'à présent, dans toutes les opérations que nous avons lancées, nous ont apporté une bonne qualité de service et des coûts de fonctionnement bien meilleurs que ceux des structures que nous avons jusqu'à présent.

**Mme DEBAECKER.-** (*hors micro*) C'est plus efficace.

**M. le Maire.-** Surtout au niveau du nombre de personnes. A priori, je ne demanderai pas les subventions dans le courant de l'année 2013, parce que ce sera trop tard.

**12/165 - Permis de démolir et de construire relatif au projet d'aménagement de locaux temporaires sur les terrains SNCF 6 rue Jean Monnet**

*(M. PASTERNAK présente la délibération)*

**M. le Maire.-** C'est pareil.

**M. PASTERNAK.-** C'est la suite.

**M. le Maire.-** Y a-t-il des questions ?

**M. ARAZI.-** J'ai envie de vous lire ce que dit le Conseil d'Etat. *La loi a prévu, dans les communes de 3.500 habitants et plus, que chaque élu a titre individuel doit recevoir, avec la convocation au Conseil municipal, une note explicative de synthèse sur les affaires qui seront soumises à délibération. Dans l'arrêt commune de Sérignan, le Conseil d'Etat précise la portée d'une méconnaissance de cette obligation de transmission d'une note de synthèse même si l'absence de note de synthèse relève d'un problème matériel, ce qui n'est pas le cas, puisque je vous ai écrit, les délibérations qui seront prises par le Conseil municipal seront entachées d'illégalité et pourront donc être annulées. C'est le cas de ces deux délibérations.*

**M. PASTERNAK.**- (*hors micro*) C'est bien pour les familles qui attendent !

**M. le Maire.**- Vraiment, je suis presque atterré. Je ne comprends pas ce type d'attitude. Là aussi, cher Monsieur, le projet dont on vous parle, vous a été présenté il y a au moins deux ou trois Conseil municipal. Vous avez même eu les esquisses des aménagements de la rue Jean Monnet, projetées ici et dans les délibérations qui vous a été présentées. J'adore cette façon de présenter les choses. Je tiens à vous dire que nous sommes tout à fait en conformité, puisque vous avez un rapport. Le rapport dit pourquoi nous allons faire cela. Et les explications sont données de façon très claire. C'est vous qui décidez parce que vous vous mettez à la place du Conseil d'Etat, mais c'est vous qui décidez de dire que c'est illégal ou pas. En ce qui nous concerne, nous n'avons pas du tout l'impression de nager dans l'illégalité avec ce type de délibération, sachant que, là aussi, nous suivons un programme et un calendrier qu'il faut que nous respections. Si vous voulez agir contrairement à cette délibération, vous en emporterez la totale responsabilité, Monsieur ARAZI. Vous qui voulez jouer le chevalier blanc dans cette ville, nous pourrions dire que vous avez retardé le projet de crèche de Moulin de Beauté. Vous avez retardé le déménagement de l'école Victor Hugo pour rénovation et reconstruction, que vous avez retardé le déplacement des scouts et que vous avez retardé le déplacement de la Maison des associations. C'est à vous de prendre vos responsabilités. Vous avez le droit de poser des questions. Nous avons le devoir de vous répondre. Mais vous n'avez pas le droit d'annoncer le résultat de vos analyses avant même que d'avoir interrogé les personnes compétentes qui vous diront que ce type de démarche est tout à fait légal.

Je passe au vote tout de suite. Vous comprenez, on ne va pas passer notre temps dans un dialogue ou un monologue entre vous et moi. Je pense que cela devient un peu fatigant pour nos collègues. Je voudrais mettre ce rapport aux voix.

*(Il est procédé au vote)*

*M.ARAZI ne prend pas part au vote*

*Le Conseil Municipal, par 28 voix pour, dont 7 pouvoirs (Mme MUNZER, MM. EYCHENNE, HIRT, Mmes RENOUIL, RENOUX, MARTINEAU, FONTAINE) 4 abstentions (MM. GILLES, GEIB) dont 2 pouvoirs (MM. DEVYNCK, MASTROJANNI).*

Formidable !

**M. ARAZI.**- Je ne prends pas part au vote.

**M. le Maire.**- C'est encore pire ! Vraiment, vous savez, il faut prendre ses responsabilités. Ne pas prendre part au vote, c'est une abstention.

**Mme DEBAECKER.**- (*hors micro*) C'est comme s'il n'était pas là. Donc, en fait, ce qu'il dit ne compte pas.

**M. le Maire.**- Non, juridiquement c'est une abstention. Quand c'est comptabilisé par la suite, c'est compté comme une abstention. Sinon, votre quorum n'existe pas.

**Mme DEBAECKER.**- (*hors micro*) Je ne suis pas d'accord.

**M. le Maire.**- C'est ce que le Conseil d'Etat m'a dit !

**Mme DEBAECKER.**- (*hors micro*) Cela ne gêne pas le quorum.

**M. le Maire.**- Très bien. Ce rapport est adopté maintenant.

#### **12/166 - Modification du tableau des effectifs**

(*Mme GASTINE présente la délibération*)

**M. le Maire.**- Très bien. Y a-t-il des questions ? Ce n'est pas mal, posez des questions.

**M. GEIB.**- C'est pour essayer de comprendre. C'est un petit peu abscons comme délibération. L'adaptation du temps de travail, c'est à la hausse, à la baisse, c'est en plus, c'est en moins. Le nombre d'élèves, c'est en plus, c'est en moins. Si l'on pouvait avoir un petit peu de précisions pour mieux comprendre.

**Mme GASTINE.**- Au conservatoire, le nombre d'élèves change chaque année. Certains professeurs ont plus ou moins d'élèves. On est donc obligé d'adapter leurs temps de travail et leur contrat au nombre d'inscriptions pour la nouvelle année scolaire.

**M. GEIB.**- On fait cela en anticipation ou c'est une réalisation ?

**Mme GASTINE.**- Non, cela a été fait à la rentrée.

**M. GEIB.**- On doit donc pouvoir avoir l'information. Combien y a-t-il d'adaptation?

**Mme GASTINE.**- Je veux bien vous les lire. Ils sont dans...

**M. le Maire.**- C'est dans votre rapport, Monsieur GEIB.

**Mme GASTINE.**- Ils sont tous dans le rapport.

**M. GEIB.**- Monsieur le Maire, à la différence de vous, je ne couche pas à la mairie. J'ai un autre emploi. Je suis arrivé à 19 h 10 parce qu'il y avait autre chose. Voilà, comme je n'ai pas les documents sur moi, je vous demande des informations. Ce n'est pas la peine de me dire à chaque fois que c'est dans les documents. Oui, effectivement, mais je ne les ai pas.

**M. le Maire.**- Parce qu'ils étaient dans les documents de la commission des finances, dans les documents du Conseil précédent, dans les documents d'aujourd'hui. Je pense que vous pouvez limiter vos interventions et ne pas porter des jugements sur la façon dont je travaille et la façon dont je passe mon temps, je pense.

Allez-y Madame GASTINE, puisqu'il faut informer M. GEIB de ce qu'il aurait pu lire dans ce document.

**Mme GASTINE.**- Alors : *décide de créer au tableau des effectifs les emplois complets suivants...* C'est bon ?

**M. le Maire.**- On va vous donner une copie.  
Monsieur ARAZI, vous n'avez pas l'information non plus ?

**M. ARAZI.**- C'était une question que vous me posiez à moi ou à M. GEIB ?

**M. le Maire.**- Oui, à vous.

**M. ARAZI.**- Non, j'ai une question puisque, dans le projet de délibération, il est précisé qu'il n'y aurait pas de dépense supplémentaire au titre du budget 2012. On est déjà à fin octobre. Cela n'a échappé à personne. La question que je me pose, quand je vois les grands équilibres généraux des plus et des moins, est de savoir ce que cela va donner sur les budgets 2013 et plus. J'entends bien qu'il reste deux mois. Qu'est-ce que l'on peut nous dire sur l'évolution de ce budget en 2013, 2014 et 2015.

**M. le Maire.**- Si vous vous le savez, dites-le nous ! Pensez-vous vraiment que nous savons, pour l'année 2013, combien il y aura d'inscrits au conservatoire ? Comment nous organiserons les cours du conservatoire ? Franchement, je crois que vous avez été au Conseil d'administration du conservatoire à un moment, non ?

**M. ARAZI.**- Vous voulez que je vous réponde ? On a des plus et des moins. Il suffit de faire une addition et de les mettre en projection sur 2013. J'imagine qu'on l'a fait. A la question que je pose, je l'espère, il existe une réponse au sein des services financiers. Cela me paraît a minima.

**M. le Maire.**- La réponse pour cette année, Monsieur...

**M. ARAZI.**- Maintenant, si le fait d'avoir été administrateur, d'ailleurs vous m'avez enlevé ce poste d'administrateur, c'est bien de le rappeler, mais cela fait déjà 2 ans et demi maintenant.

**M. le Maire.**- Oui, c'est vrai. La réponse...

**M. ARAZI.** - Les choses ont beaucoup changé au conservatoire de musique.

**M. le Maire.**- Franchement, on ne va pas passer notre temps à poser des questions alors que vous connaissez les réponses. Pour l'instant, on vous donne la réponse aujourd'hui, Monsieur. S'il y a un changement, vous aurez un autre rapport qui vous dira quel est le changement. Je ne vois pas en quoi on peut faire des projections sur 2013, 2014 et 2015 à partir d'une situation qui est fluctuante et qui nous conduit à nous adapter à chaque fois qu'il y a une évolution.

**Mme GASTINE.**- De toute façon, au conservatoire les murs ne sont pas extensibles. Le nombre d'élèves tourne autour de

500. A chaque fin d'année, il y a des élèves qui partent, il y a des élèves qui arrivent.

**M. le Maire.-** C'est important.

**Mme GASTINE.-** Automatiquement, les horaires s'équilibrent à peu près. De toute façon, on a une enveloppe horaire hebdomadaire qui est fixée et, que chaque année, on ne dépasse pas. C'est toujours à peu près la même chose. On ne peut pas prendre plus d'élèves qu'il n'y a de place.

**M. le Maire.-** En revanche, les professeurs, en fonction du nombre d'élèves, ont un nombre d'heures de cours différent.

**Mme GASTINE.-** Voilà. Il se peut qu'un professeur ait eu 10 heures l'année dernière mais cette année qu'il est eu des départs et peut-être qu'un seul élève qui a voulu faire de la clarinette ou du pipeau, de la flûte, et il a moins d'élèves, ou plus.

**M. le Maire.-** On verra pour la flûte !

**Mme GASTINE.-** En principe, cela s'équilibre toujours un peu. C'est toujours équilibré.

**M. le Maire.-** Vous voyez, ce sont des questions qui pourraient être posées en commission des finances. Vous auriez toutes les réponses possibles et imaginables. Vous auriez le temps d'aller au conservatoire ou dans les services pour avoir toutes ces informations. Seulement, j'ai compris la tactique. C'est "vachement" simple. Non, c'est très simple pardon, il ne faut pas utiliser de termes grossiers. On préfère poser les questions en Conseil municipal pour avoir bien sûr une certaine publicité plutôt que de poser des questions en commission des finances. C'est vrai, on m'avait dit un jour : oui mais, en commission des finances, il n'y a pas de public. Vous comprenez. On ne travaille donc plus en commission des finances. On préfère travailler au sein du Conseil municipal. Ce qui fait que les conseillers qui ont travaillé en commission des finances, sont obligés de "se payer" une deuxième séance ici, simplement parce que certains ont tout fait pour ne pas poser de questions en commission des finances, voire ne pas y venir.

Je vous pose la question simple. Nous votons.

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,*

Vous ne prenez part au vote cette fois-ci ? D'accord.

**12/167 - Convention d'objectifs et de financement  
Fonds d'accompagnement complémentaire à l'enfance et à la  
jeunesse FACEJ3 entre la commune de Nogent et la CAF du Val de  
Marne**

*(M. RASQUIN présente la délibération)*

**M. le Maire.**- Y a-t-il des questions ?

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,*

**12/168 - Adhésion au syndicat intercommunal  
funéraire de la région parisienne SIFUREP de la commune de Sceaux**

*(Mme THOME présente la délibération)*

**M. le Maire.**- La règle est, quand quelqu'un demande son adhésion, tous les adhérents donnent leur avis.

Y a-t-il des questions ? Si, bien sûr. J'allais la poser à votre place !

**M. GEIB.**- Commune de Sceaux. Je pense que si l'on demande l'avis aux adhérents, c'est peut-être pour savoir combien d'habitants, combien de décès par an, quelle est la capacité d'accueil des cimetières concernés, etc. A-t-on toutes ces informations pour prendre la décision ? Pour savoir si cela ne va pas se faire au détriment des Nogentais.

**M. le Maire.**- Les gens qui décèdent, ont-il les yeux bleus, noirs ou marrons et quel âge ont-ils ? Bien sûr, avec une évaluation sur plusieurs années. Je pense que cela devrait être ainsi. Nous demanderons au Maire de Sceaux de vous faire une note particulière sur ce sujet.

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,*

**12/169 - Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L 21-2222 du Code général des collectivités territoriales**

**M. le Maire.-** Y a-t-il des questions sur ce dossier ?

**M. ARAZI.-** Concernant la délibération 12/300 du 21 août...

**M. le Maire.-** Non, ce n'est pas une délibération.

**M. ARAZI.-** La décision, votre décision du 21 août 2012. Je précise d'ailleurs que, dans la réponse que m'a faite la CNIL, elle a insisté sur le fait que l'on ne donne pas nominativement les noms des personnes. Je sais que vous y êtes sensible. J'ai déjà rappelé ce point. Je voudrais juste le redire. Cela poserait un souci dans l'enregistrement. Mais on est là dans le cadre d'un contentieux. On prend un avocat sur l'exercice d'un droit de préemption. Serait-il possible de savoir quelle est la maison l'immeuble concerné ?

**M. le Maire.-** La maison, l'immeuble concerné, c'est le 69 rue des Héros Nogentais. Cela ne date pas d'aujourd'hui. C'est une affaire qui date de 1 à 2 ans presque. La Ville a été confrontée à une déclaration d'intention d'aliéner sur ce terrain. Compte-tenu du potentiel de ce terrain, nous avons considéré qu'il était possible de réaliser du logement social au 69 rue Héros Nogentais. La personne qui s'est vu lésée vis-à-vis de cet achat, a déposé une plainte devant le tribunal administratif en arguant du fait que la Ville préemptait, mais n'avait pas de projets précis. Or, il se trouve que le tribunal administratif, je ne sais pas pourquoi, a considéré devoir suivre cette remarque de ce contestataire. Le droit de préemption, quand il est utilisé sur l'ensemble de la ville, est fonction des transactions. Nous ne pouvons pas savoir, à un an près ou même à quelques mois près, que tel propriétaire va vendre son terrain et que ce terrain peut correspondre à la construction potentielle de logement social. Nous avons, au moment de la préemption; fait une petite étude. C'était évident, une simulation. Mais il n'y avait pas bien sûr un document d'architecte qui permettait dire : voilà comment ce sera, etc. Pour l'instant, nous avons demandé à un avocat de nous accompagner dans cette procédure. On est en appel, etc.

De plus, comme le dit M. DELLMANN, le prix était très attractif, à un tel point même que l'on se demandait pourquoi il était si attractif pour la personne qui achetait.

**M. GILLES.**- J'ai plusieurs questions. Sur la décision juste avant, la 299, un contentieux sur un permis de construire, je voulais savoir de quelle opération immobilière il s'agissait.

J'énumère, je vous donne la liste ?

Sur la 12/306, les forums de quartiers qui ont d'ailleurs été évoqués lundi dernier, je voulais savoir quelle forme cela allait prendre. C'est plutôt le contenu de la prestation.

Et ensuite, il y a toute une série de décisions sur des avenants concernant la petite Italie. Je voulais savoir si ces surplus de dépenses concernant la petite Italie, une quote-part allait être refacturée au promoteur. Je vous rappelle qu'il y a deux ou trois Conseils, on avait défini la quote-part que le promoteur devait à la commune au titre des travaux sur la petite Italie.

**M. le Maire.**- La 299, l'affaire en question est dans le cadre d'un recours contre un permis de construire. Je vous donnerai la réponse. Je la donnerai à l'ensemble du Conseil, parce que je ne me rappelle pas de cette affaire. Je vous le dirai. Je vous l'écrirai.

En ce qui concerne les autres...

**M. GILLES.**- Le cabinet en a parlé la dernière fois. Je voulais d'ailleurs poser la question et j'ai oublié. Quelle forme cela va-t-il prendre concrètement ? Une réunion est prévue vendredi. Y a-t-il une animation supplémentaire ? Qu'est-il prévu dans cette prestation ?

**M. le Maire.**- Il y a simplement une information sur la procédure de PLU en que tant que tel. Et puis, une présentation qui sera quasiment identique à celle que vous avez eue il y a quelques jours.

**M. GILLES.**- Les questions qui se posent, après le cabinet va-t-il éventuellement dans les conseils de quartier au moment où les conseils de quartier vont réfléchir. Il y aurait peut-être besoin, mais là c'est peut-être trop demandé, d'avoir un expert un peu technique au moment où les conseils de quartier vont commencer à faire des projections, pour recadrer, pour être sûr que l'on soit bien dans l'épure de l'exercice.

**M. le Maire.**- Cette éventualité n'a pas été encore, non pas étudiée, elle a été évoquée, mais on n'a pas pris de décision. En revanche, si l'on devait prendre une décision dans le sens que vous indiquez, il faudrait que ce soit au moment de la phase PADD où là on entrera un peu plus dans le vif du sujet. Au niveau diagnostic, on a pensé que ce n'était pas nécessaire. C'est vrai que, pour la suite, cela pourrait être le cas.

**M. GILLES.**- Il y a PADD et il y a aussi les orientations générales puisqu'il y a des orientations générales par quartier. Ce n'est pas forcément sur le périmètre des conseils de quartier, mais il y a un enjeu plus territorialisé qui peut être intéressant à discuter avec les experts.

**M. le Maire.**- C'est bien pour cela que nous invitons tous les conseils de quartier et que nous ne déclinons pas quartier par quartier. En effet, il est naturel que quelqu'un qui habite le quartier des Viselets, s'intéresse à ce qu'il va se passer dans le quartier Centre-ville ou en bordure du Bois. L'avis des conseils de quartier ne doit pas être limité au conseil lui-même. Il faut avoir une vision globale sur un projet comme le PLU.

Concernant la petite Italie, travaux d'aménagement, calcul du coût définitif...

**M. GILLES.**- 311, 312, 313.

**M. le Maire.**- Il ne vous a pas échappé que, par exemple pour le 311, la nouvelle somme est inférieure à l'ancienne somme que je n'ai pas. Ce sont des honoraires qui ont été calculés à partir du montant des travaux pour le comptoir des projets qui était à l'origine AMO, assistant, pour les travaux d'aménagement de la petite Italie. Quand on dit petite Italie, c'est la partie municipale de la petite Italie. Cela n'a rien à voir avec le promoteur. Concernant le reste, c'est pareil, c'est sur la partie publique travaux de la petite Italie. Le promoteur n'est pas concerné par ces trois avenants qui sont des avenants de bouclage des travaux qui ont été réalisés. Par exemple, pour le 313, nous ramenons la tranche ferme de 52.960 euros H.T. à 46.578 euros. Il y a des plus et il y a des moins. Maintenant, si vous voulez avoir le détail de ces opérations, je demanderai au directeur des services techniques de vous le faire passer.

Très bien.

### Questions orales

**M. ARAZI.**- J'ai deux questions orales.

Juste un point sur les questions orales. Je vous en pose à chaque Conseil municipal vous ne répondez pas à certaines.

**M. le Maire.**- J'ai tout mon temps pour répondre, Monsieur. Je ne suis pas obligé de répondre dans l'heure et dans la minute, ni sur un délai précis.

**M. ARAZI.**- Si, vous avez le délai fixé par le règlement intérieur. Je vous engage à le lire. C'est d'un Conseil sur l'autre.

**M. le Maire.**- Il va falloir le changer.

**M. ARAZI.**- Cela étant, il y a beaucoup de choses dans le règlement intérieur. Justement, je voulais... ma première question concernera ce document qui a été diffusé cette semaine dans les boîtes aux lettres, intitulé Nogent Sport. Ma première question à ce propos, est combien a coûté ce supplément ?

**M. le Maire.**- Je ne sais pas.

**M. ARAZI.**- Vous me le direz.

**M. le Maire.**- Je ne sais pas, Monsieur.

**M. ARAZI.**- J'espère que la ville sait combien a coûté ce supplément.

**M. le Maire.**- Il y a bien quelqu'un qui doit le savoir.

**M. ARAZI.**- Et je voulais vous demander si vous trouvez normal de ne pas respecter, vous parliez de charte, je suis allé voir notre règlement intérieur, la charte déontologique régissant le fonctionnement des espaces d'expression des listes représentés en Conseil municipal, dans les publications municipales et qui fait partie de notre règlement intérieur. Elle stipule, dans son article premier, que chaque publication de la ville, y compris sur le site Internet, doit faire l'objet, il doit y avoir une rubrique pour les élus d'opposition. Je tiens à signaler qu'il n'y a aucun espace pour l'opposition. C'est systématique sur ces communications.

**M. le Maire.**- Vous allez nous dire quoi, Monsieur ?

**M. ARAZI.**- Ce n'est pas légal.

**M. le Maire.**- Si, c'est légal Monsieur. Vous avez regardé ? C'est au supplément de la ville.

**M. ARAZI.**- Oui, c'est une communication de la ville.

**M. le Maire.**- Non, c'est un supplément au magazine de la ville. C'est dans le magazine de la ville que vous donnerez votre avis.

**M. ARAZI.**- C'était ma première question.

**M. le Maire.**- Vous avez la réponse.

**M. ARAZI.**- Je pense que je n'ai qu'une partie de votre réponse. Je souhaiterais quand même savoir combien coûte ce supplément. Je pense que les Nogentais seraient aussi contents de le savoir.

La deuxième question concerne les travaux qui ont lieu en ce moment sur les bords de Marne. J'ai été sollicité par un certain nombre de Nogentais qui sont étonnés de voir que ces travaux sont ou très lents ou arrêtés pour un certain nombre. Ils souhaiteraient savoir, ils me disent même que l'entreprise a quitté le chantier. Que se passe-t-il ? Y a-t-il un litige ? Une question sur les travaux du bord de Marne.

**M. le Maire.**- Les travaux du bord de Marne ont été arrêtés parce qu'il y a eu des modifications dans le projet, modifications dans le projet qui sont le résultat de discussions qui ont eu lieu avec certains riverains. Nous avons modifié même l'ampleur du projet pour garder la partie amont et aval des terrasses sous leur forme un peu plus sauvage, telle qu'elle est actuellement. Il y a eu des modifications aussi dans les approvisionnements. Tout cela a conduit à arrêter le chantier, à se poser, à faire des avenants, avenants qui ont été justifiés par des devis qui nous ont été donnés par l'architecte qui suit ce projet. Et le chantier a redémarré il y a quelque jour, je crois. Je ne sais plus quand. Non, il va redémarrer le 29 dans des conditions normales. Tout cela sera terminé dans les deux mois qui viennent.

Sur cette information, je tiens à vous dire que les personnes qui vous ont posé la question ne doivent pas habiter dans ce

secteur parce que tous les riverains ont reçu une information de la Communauté d'agglomération. Je tiens à vous dire que vous me posez une question sur un sujet qui relève de la Communauté d'agglomération. Ce n'est pas un projet Ville. C'est un projet Communauté d'agglomération. Je ne suis donc pas tenu de vous donner les informations que vous demandez, mais je n'hésiterais pas à vous les donner de façon plus précise si c'était nécessaire. L'information en revanche au plan communication au niveau de la Ville, sera faite dans le magazine municipal, en reprenant la note de la Communauté d'agglomération qui explique pourquoi, il y a eu des modifications.

**M. GILLES.**- Monsieur le Maire, il y a quelque temps, on avait pris une décision de principe, sur la protection couverture santé, pour les personnels, avec une participation de la Ville. A l'époque, je vous avais posé des questions sur les modalités pratiques de cette couverture. Vous m'aviez dit qu'il fallait attendre le résultat de l'appel d'offres. J'ai appris récemment, dans un autre cadre, que le centre de la petite couronne qui faisait un peu l'intermédiaire entre toutes les communes, vient de retenir la MNT pour mettre en place cette protection. Je voulais savoir si les choses continuaient à avancer du côté de Nogent et surtout aussi vous alerter sur les nouvelles dispositions qui ont été annoncées par le président de la République, qui envisage une taxation un peu différentielle, selon le type de couverture, et si possible que l'on s'assure que l'on soit bien dans le cadre des contrats solidaires pour être dans la taxation minimale. Je ne vous demande pas la réponse ce soir, mais si l'on pouvait avoir ces éléments à un moment donné, pour savoir comment les choses vont se présenter pour le personnel communal.

**M. le Maire.**- Ce n'est pas un sujet simple. En fait, les différentes solutions sont intéressantes, mais ne présentent pas les mêmes garanties. Je crois même qu'il y a Dexia dans l'un des dispositifs. Plutôt que de prendre une décision un peu trop rapide, j'ai demandé que l'on étudie deux variantes. Normalement, c'est ce qu'il vient de m'être confirmé, je vais recevoir la note dans les jours qui viennent. On vous transmettra alors les conclusions de cette analyse mais, aujourd'hui, nous n'avons pas pris de décision.

Par ailleurs, concernant les déclarations dont vous parlez, je suis très pragmatique maintenant. J'attends, après les déclarations, les contre-déclarations, les évolutions. En effet, cela change tous les jours et parfois on a du mal à suivre. Il vaut donc mieux se presser lentement pour être sûr de ne pas arriver au mauvais moment et être en contradiction avec la décision finale qui sera prise. Je plaisantais, il est clair que l'on va vous donner les éléments, dès que je les aurai reçus.

Je vous souhaite une bonne soirée. En ce qui nous concerne, on en a une bonne aussi !

\*\*\*\*

**L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45**

**Jacques J.P. MARTIN  
Maire de Nogent-sur-Marne  
Conseiller Général du Val-de-Marne  
Président de la Communauté d'Agglomération  
de la Vallée de la Marne**